



Formation continue obligatoire pour conducteur (trice) de poids lourds (Cat. C/C1 et D/D1)

L'Union européenne (UE) a édicté une [directive](#) qui impose aux conductrices et conducteurs professionnels l'obtention d'un certificat de capacité pour le transport de personnes et de marchandises. Le Conseil fédéral a décidé le 15 juin 2007 d'appliquer cette directive en Suisse également afin que les conductrices et conducteurs professionnels suisses soient soumis aux mêmes exigences que leurs collègues de l'UE. Il a donc adopté l'Ordonnance réglant l'admission des conducteurs au transport de personnes et de marchandises par route ([Ordonnance réglant l'admission des chauffeurs / OACP](#)).

Reconnaissance de la formation de perfectionnement

L'ASFL est reconnue par l'association Suisse des automobiles ASA comme Centre de perfectionnement reconnu. De cette manière, les cours de perfectionnement de l'ASFL ci-dessous sont reconnus et sont pris en considération comme module de formation (7 heures).

Cliquez sur le cours qui vous intéresse et vous recevrez des informations plus détaillées ainsi qu'un formulaire d'inscription.

[2.01 Formation du chariot élévateur à timon \(1 jour\)](#)

[2.03 Formation de cariste \(4 jours\)](#)

[2.04 Formation de cariste \(2 jours\)](#)

[2.05 Cours de répétition de cariste \(1 jour\)](#)

[3.01 Charger correctement \(1 jour\)](#)

[1.06 Cours pour utilisateurs de pont roulant \(1 jour\)](#)

[1.07 Cours pour utilisateurs de pont roulant \(2 jours\)](#)

Au terme de la formation, chaque participant reçoit selon le cours, une attestation ASA qui confirme et reconnaît le perfectionnement effectué.

Le prix de l'attestation s'élève à **Fr. 15.00 par module**.

Vous trouverez toutes les informations concernant l'ordonnance de formation des chauffeurs (OACP) sous le site: www.cambus.ch

Nous réjouissons de pouvoir saluer ou vous informer plus en détails dans nos institutions de formation CFL de Marly, AZL Ruppertswil, Gunzgen ou Kloten.

Le Team ASFL

01.01.2011